



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT - RÉGION DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2020.02.02/763

Approbation du programme
et du plan de financement du projet
« CAP Excellence - L'année culturelle 2020 »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

2^{ème} séance de l'année 2020

Vendredi 21 février 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 21 février, le Conseil communautaire régulièrement convoqué à 09 heures 00 en séance ordinaire, s'est assemblé au siège de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis au 18 boulevard LÉGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Éric JALTON*, le Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 14 février 2020.

Présents : 27		
<u>Président</u>		
M. Éric	JALTON	
<u>Vice-présidents</u>		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SÉVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABÈS	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
<u>Conseillers communautaires – Membres du Bureau</u>		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PÉTRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBÉRI	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
<u>Autres conseillers communautaires</u>		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Georges	BERGINA	
M. Audry	CORNANO	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PÉRAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. William	SURDIN	

Excusée représentée : 1	
<u>Vice-présidente :</u>	
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13 ^{ème} Vice-Présidente) Représentée par Mme Nadiah SURVILLE-PÉRAFIDE	
Excusés non représentés : 10	
<u>Vice-présidents :</u>	
M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président)	
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 ^{ème} Vice-Présidente)	
M. Georges BRÉDENT (8 ^{ème} Vice-Président)	
Mme Maguy CÉLIGNY (9 ^{ème} Vice-Présidente)	
Mme Claudine CHALUS-BAZILE (12 ^{ème} Vice-Présidente)	
<u>Conseiller communautaire – Membre du Bureau :</u>	
M. Justin DESSOUT	
<u>Autres conseillers communautaires :</u>	
Mme Lise Claude AZÈDE	
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO	
Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE	
M. Denis BERNADOTTE	
Absents : 12	
<u>Vice-présidents :</u>	
M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président)	
M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)	
<u>Conseillers communautaires – Membres du Bureau :</u>	
M. Fabert MICHÉLY	
M. Max CÉLIGNY	
<u>Autres conseillers communautaires :</u>	
M. Jean-Luc CÉLIGNY	
M. Chazy CIRANY	
M. Harry DURIMEL	
M. Jocelyn LÉRÉMON	
M. Maurice LORQUIN	
M. Daniel MARSIN	
M. Patrick SELLIN	
Mme Nadège THÉOPHILE	



Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de réunion étant réunies, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

Madame Marie-Camille MOUNIEN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président ;

Considérant le rapport du Président ;

Suite aux études initiées dès 2017 avec pour but d'évaluer les impacts économiques des manifestations organisées ou soutenues par CAP Excellence, la mise en place ou le soutien auxdits événements s'effectuera dorénavant, non plus de manière isolée, mais à partir de la présentation d'un programme d'action culturelle annuel, en proximité et dont l'impact économique est réfléchi en amont.

Cette approche intégrée est cette année intitulée « **CAP Excellence - l'année culturelle 2020** ». Elle doit permettre : de maîtriser les coûts ; d'assurer un meilleur impact économique de ces événements ; d'anticiper et de communiquer bien en amont ; afin de fidéliser le public ; de penser et valoriser une identité culturelle du territoire.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver le programme de l'opération « *CAP Excellence – L'année culturelle 2020* » tel qu'il est présenté en annexe.



ARTICLE 2- D'approuver le coût d'objectif de ce programme qui s'élève à 1 165 000€ ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant :

FINANCEURS	MONTANT	TAUX
CA CAP Excellence	1 000 600€	86%
Conseil régional	85 000€	7%
Conseil départemental	50 000€	4%
Direction des Affaires Culturelles (DAC)	10 000€	1%
Sponsors et autres dons	10 000€	1%
Billetterie	10 000€	1%

ARTICLE 3- D'inscrire les crédits afférents au chapitre 011 – compte 623842 du budget primitif principal et compte 62381 du budget primitif annexe du centre culturel de Sonis.

ARTICLE 4- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

ARTICLE 5- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 6- Le Président et le Directeur Général de CAP Excellence ainsi que Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 09 MARS 2020

Le Président

Éric JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 10 MARS 2020



